

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20190124-D_24_01_2019_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2019

Affichage : 01/02/2019

Délibération n°24-01-2019-004

2.1 Documents d'urbanisme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du jeudi 24 janvier 2019*

Date de convocation	18 janvier 2019
Date d'affichage	18 janvier 2019

Membres en exercice	55
Membres présents	46
Votants	55 (dont 9 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 24 janvier à 20 H 00

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni dans les Halles Denis Béalet à La Ferté-Bernard, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Eric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN (représentant M. Jean-Paul DUBOIS), M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER (ayant reçu pouvoir de M. François ROULEAU), M. Alain COUTURIER, Mme Sophie DOLLON, M. Claude DROUET, Mme Patricia EDET, M. Dominique EDON, Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND, M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. Daniel GUEDET (ayant reçu pouvoir de Mme Camille MORIN-BURRE), M. André-Pierre GUITTET (ayant reçu pouvoir de M. Denis SCHOEFS), M. Jean-Yves HERMELINE, M. Vincent JUIGNE (représentant M. Thierry RENVOIZE), Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Michel LANDAIS (ayant reçu pouvoir de M. Michel DIVARET), M. Christian LANDEAU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, M. Joël MONCHATRE (représentant M. Jean DUMUR), M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Josette JACOB), Mme Marie-Agnès ROQUET (représentant M. José PLANS), M. Michel ROUAUD, M. André ROULLIER, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Jacky TACHEAU, M. Xavier TERRIER (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Line LEDRU), M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de Mme Pascale LEVÊQUE), M. Didier TORCHÉ, Mme Jeannine VENDÔME, Mme Patricia VILLARMÉ.

Etaient excusés : M. Michel DIVARET (ayant donné pouvoir à M. Michel LANDAIS), M. Jean-Paul DUBOIS (représenté par M. Pascal BOURGOIN), M. Jean DUMUR (représenté par M. Joël MONCHATRE), Mme Josette JACOB (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), Mme Marie-Line LEDRU (ayant donné pouvoir à M. Xavier TERRIER), Mme Pascale LEVÊQUE (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), Mme Camille MORIN-BURRE (ayant donné pouvoir à M. Daniel GUEDET), M. José PLANS (représenté par Mme Marie-Agnès ROQUET), M. Thierry RENVOIZE (représenté par M. Vincent JUIGNE), M. François ROULEAU (ayant donné pouvoir à M. Dominique COUALLIER), M. Denis SCHOEFS (ayant donné pouvoir à M. André-Pierre GUITTET), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à M. Thierry BODIN).

Secrétaire de séance : M. Jean THOREAU

**PLU DE DUNEAU : APPROBATION DE LA DÉCLARATION
DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ
DU PLU DE LA COMMUNE DE DUNEAU**

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu les statuts en vigueur de la Communauté de communes,
Vu le rapport du Président présenté par M. Michel LANDAIS, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire,

CONSIDERANT que la CCHS a constitué un dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Duneau. L'objectif de cette procédure est de modifier les pièces du PLU pour permettre la réouverture et l'exploitation d'une carrière,

CONSIDERANT que le dossier a été transmis le 19 février 2018 à la Mission régionale de l'autorité environnementale pour un examen au cas par cas,

CONSIDERANT que par décision en date du 12 avril 2018, la Mission régionale de l'autorité environnementale a précisé que la mise en compatibilité du PLU de la commune de Duneau suite à la déclaration de projet n'était pas soumise à une évaluation environnementale,

CONSIDERANT qu'une réunion d'examen conjoint du dossier avec les Personnes Publiques Associées s'est tenue à la Communauté de communes le 2 juillet 2018,

CONSIDERANT que la CDPENAF a examiné le dossier le 18 septembre 2018 et a émis un avis favorable,

CONSIDERANT que par arrêté en date du 30 octobre 2018, le Président de la CCHS a prescrit l'enquête publique sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Duneau,

CONSIDERANT que cette enquête publique s'est tenue du 20 novembre au 20 décembre 2018 soit 31 jours,

CONSIDERANT que trois observations du public ont été émises sans remettre en cause le bien-fondé de la procédure,

CONSIDERANT que le Commissaire enquêteur émet un avis favorable à la demande de déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU de la commune de Duneau,

Dans ces conditions,

Après en avoir délibéré,

DECLARE d'intérêt général la modification du zonage du PLU de la commune de Duneau en vue de permettre la réouverture et l'exploitation d'une carrière.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

APPROUVE la mise en compatibilité du PLU pour permettre la réalisation du projet conformément à l'article L. 153-58 du Code de l'Urbanisme.

PREND ACTE de l'affichage de la délibération correspondante pendant un mois à la Mairie de Duneau et à la CCHS.

PREND ACTE que la mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

PREND ACTE que cette délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la CCHS.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 24 janvier 2019

Pour extrait conforme

Le 24 janvier 2019

Le Président,

M. Didier REVEAU

